

REGIE DE L'EAU POTABLE

NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

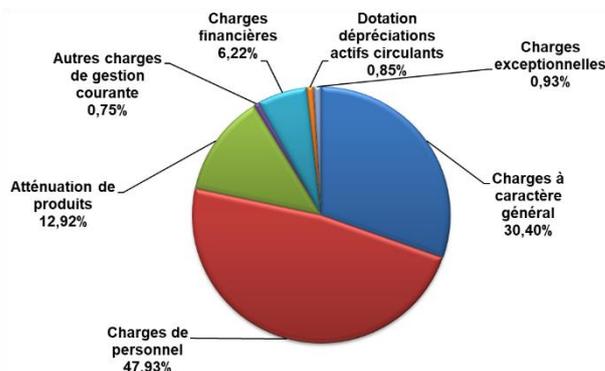
Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique l'activité du service des eaux en 2024 et la situation financière de ce budget annexe.

1 – La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général (dont le versement de la redevance prélèvement des ressources à l'agence de l'eau), les charges de personnel, les atténuations de produits correspondant au reversement de la redevance collectée à l'agence de l'eau, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, le produit des prestations de service, les subventions d'exploitation, les produits de gestion courante, les amortissements des subventions.

1.1 – En 2024, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 1.206.773,06 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	366.703,34 €
Charges de personnel ⁽¹⁾ :	578.453,76 €
Atténuation de produits :	155.969,00 €
Autres charges de gestion courante :	9.042,00 €
Charges financières :	75.048,41 €
Charges exceptionnelles :	11.246,18 €
Dotations aux provisions :	10.310,37 €

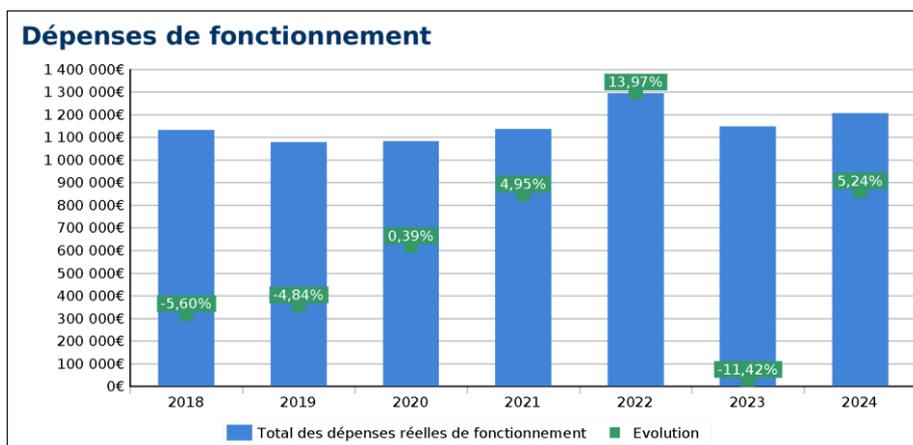


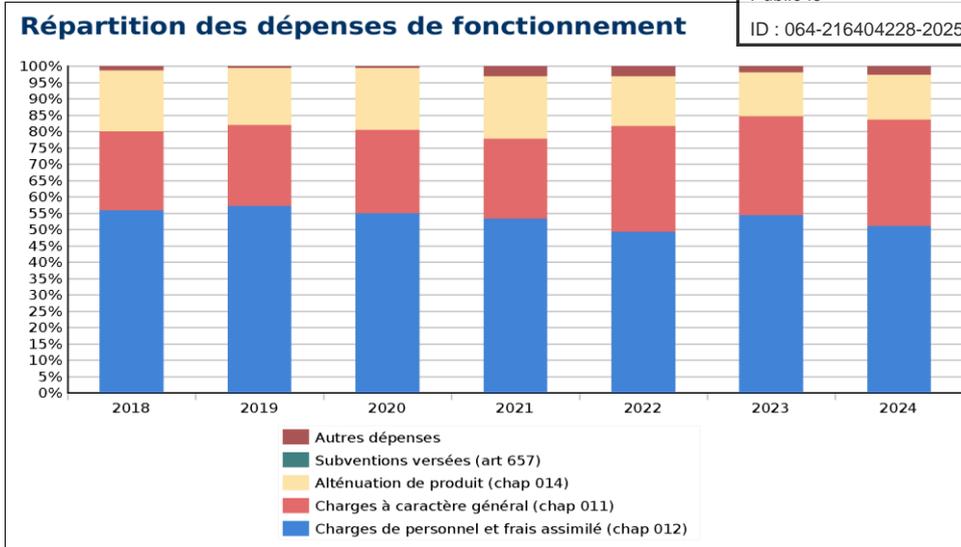
⁽¹⁾ dont 127.965,13 € de charges reversées au budget principal pour mise à disposition de personnel.

Depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune au service de l'eau potable, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Après intégration des amortissements qui s'élèvent à 341.262,78 €, les dépenses d'exploitation s'établissent à 1.548.035,84 €.

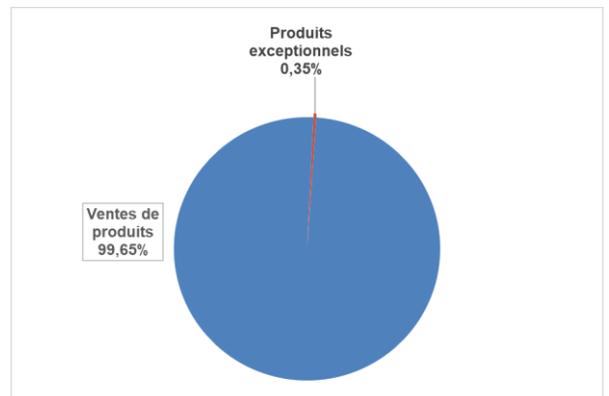
Evolution et répartition des dépenses réelles de fonctionnement de 2018 à 2024





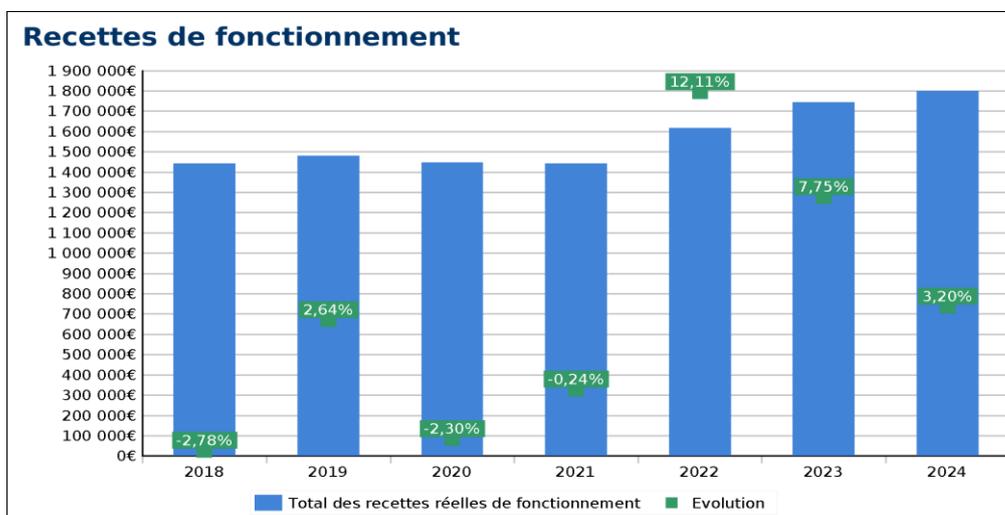
2 – Les recettes réelles d’exploitation s’élèvent à 1.798.988,87 € et se répartissent de la façon suivante :

Ventes d’eau et prestations : 1.792.705,06 €
 Produits exceptionnels : 6.283,81 €



Après intégration de la quote-part des amortissements des subventions d’équipement qui s’élève à 24.945,65 €, de la contrepartie afférente à la production immobilisée qui s’élève à 7.341,96 €, et du report de l’exercice N-1, les recettes d’exploitation s’établissent à 1.894.435,76 €.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2018 à 2024



2 – La section d'investissement

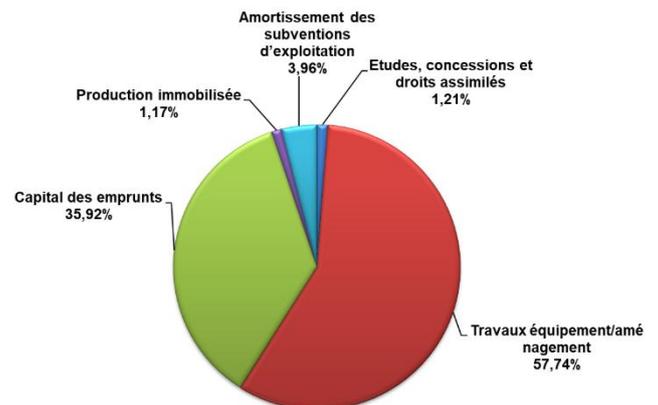
Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

Principaux travaux, études et acquisitions réalisés en 2024 (hors restes à réaliser) :

▪ Réhabilitation canalisation Source du Lourteau :	43.369,24 €
▪ Réhabilitation réseau rue Charles et Henri Moureu :	108.912,30 €
▪ Réhabilitation Rue du Balaïtous :	47.751,25 €
▪ Réhabilitation Rue Barthou :	5.787,89 €
▪ Réhabilitation surpresseur Moulia :	16.695,00 €
▪ Divers travaux de réseau :	71.888,58 €
▪ Dispositif télé-relève :	45.862,47 €
▪ Périmètre de protection du Lourteau :	400,00 €
▪ Seuil puits du vert :	6.305,00 €
▪ Matériel de bureau :	1.443,76 €
▪ Matériel de mesure :	19.482,50 €
▪ Matériel de chantier :	3.415,86 €

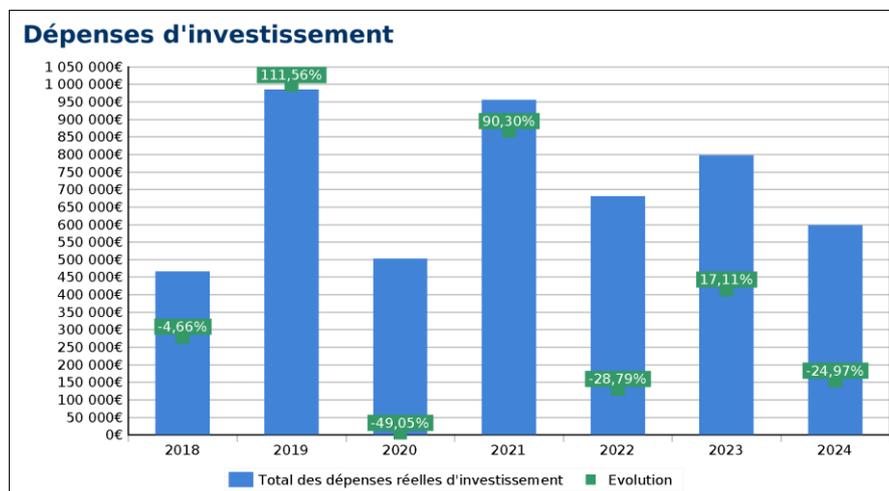
Globalement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 629.986,41 € et se répartissent de la façon suivante :

Etudes, concessions et droits assimilés :	7.605,00 €
Travaux et autres immobilisations corporelles :	363.708,85 €
Capital des emprunts :	226.384,95 €
Amortissement des subventions :	24.945,65 €
Production immobilisée :	7.341,96 €



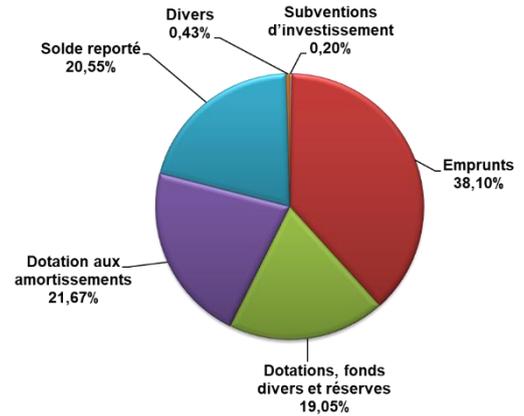
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 597.698,80 €, le remboursement du capital de la dette représentant 37,88 % de ces dépenses.

Evolution des dépenses d'investissement de 2018 à 2024



Les recettes d'investissement s'élèvent à 1.574.819,56 € et se répartissent de la façon suivante :

Subventions d'investissement :	3.180,40 €
Emprunts et dettes assimilées :	600.000,00 €
Dotations, fonds et réserves :	300.000,00 €
Amortissements des immobilisations :	341.262,78 €
Excédent 2023 reporté :	323.651,38 €
Divers :	6.725,00 €



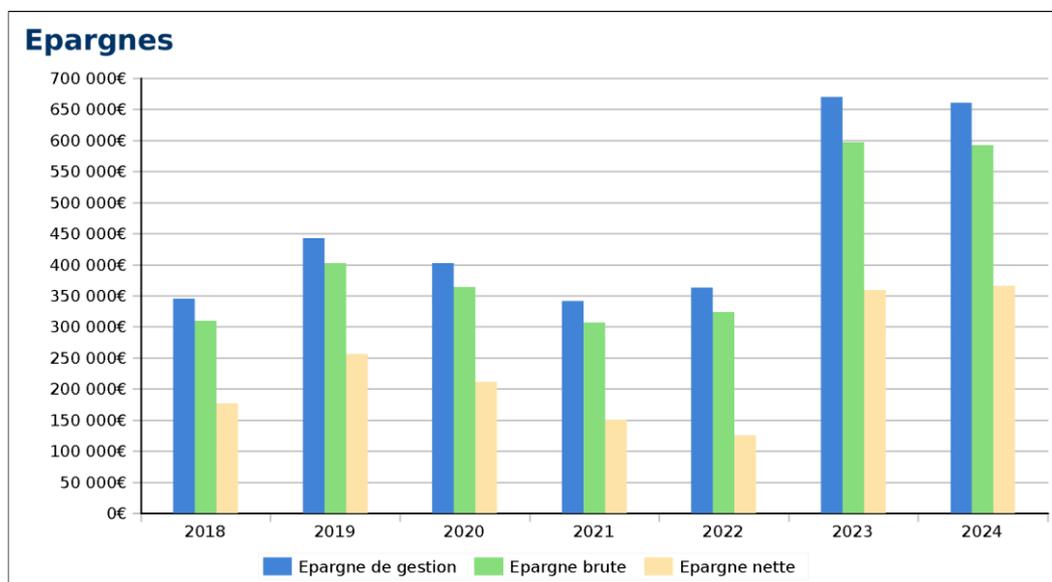
3 – Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la régie.

- **Epargne de gestion** (Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette) : c'est un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant car ce solde n'est pas influencé par la gestion financière.
- **Epargne brute** (Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) : elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et prioritairement au remboursement de la dette.
- **Epargne nette** (Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette) : elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes fonctionnement	1 442 501	1 480 623	1 446 628	1 443 113	1 617 918	1 736 688	1 798 989
Dépenses fonctionnement	1 112 066	1 070 089	1 081 083	1 133 864	1 283 591	1 143 019	1 199 431
Epargne de gestion	366 015	450 644	403 789	343 672	373 627	667 201	667 362
Epargne brute	330 435	410 534	365 546	309 249	334 327	593 669	599 558
Taux d'épargne brute (en %)	22,91 %	27,73 %	25,27 %	21,43 %	20,66 %	34,18 %	33,33 %
Epargne nette	198 126	264 726	212 616	149 248	136 590	356 703	373 173

Evolution des épargnes de 2018 à 2024



4 – Les résultats

A la clôture de l'exercice :

- la section d'exploitation dégage un excédent de :	346.399,92 €
- la section d'investissement dégage un excédent de :	944.833,15 €
Le résultat global de clôture se traduit par un excédent de :	1.291.233,07 €

Le résultat des RAR présente un déficit de : - 1.039.641,44 €

5 – La dette

En 2024, l'annuité de dette s'est élevée à 294.189,55 € dont 226.384,95 € correspondant au remboursement du capital et 67.804,60 € correspondant aux intérêts. Le poids de la dette s'établit à 16,35 %.

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû s'élevait à 2 956 308 €.

Le ratio de désendettement s'établit à 4,9

Ce ratio s'obtient en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute et il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Enfin, on peut noter que tous les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index).

